

Réduire ses déchets

Source www.quechoisir.org

PROSCRIRE LES PRODUITS JETABLES

Ils représentent environ 8 % des déchets par habitant et par an, soit plus de 30 kilos. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique... Y compris les produits dits « biodégradables », qui en réalité n’en sont pas, comme par exemple le tube de papier toilette Aquatube.

LIMITER LES EMBALLAGES

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac. Sauf exception, préférez l’eau du robinet à l’eau en bouteille. Ne vous laissez pas bluffer par la mode des plastiques végétaux.

OPTER POUR DES PRODUITS RÉUTILISABLES

Investissez dans des produits qui durent plus longtemps. Privilégiez ce qui est réutilisable. Acheter des piles rechargeables (ou accus) permet de limiter de manière drastique ses déchets. Remplacez de l’essuie-tout par des torchons, des filtres à café en papier par un filtre lavable, du papier aluminium par des récipients en plastique, un stylo jetable par un stylo rechargeable...

RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l’impression des courriels ou les sorties papier des documents. Bon nombre d’entre eux sont consultables à l’écran et archivables numériquement. Privilégiez les services en ligne : facturation de l’eau, de l’électricité, du téléphone, du FAI (fournisseur d’accès Internet) ; déclaration de revenus, suivi des remboursements de Sécurité sociale... Enfin, apposez un « stop pub » sur votre boîte aux lettres.

Selon l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (Ademe), entre 17 et 20 % des arbres abattus dans le monde servent à l’industrie papetière, participant ainsi à la dramatique dévastation des dernières forêts primaires.

MIEUX TRIER

Plus d’un tiers des produits vendus par les industriels en France n’est pas recyclable. Le logo Triman, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, est un repère pour savoir ce qui peut être recyclé. Malheureusement celui-ci n’est pas apposé directement sur les produits. Il faut se rendre sur le site de chaque fabricant pour le trouver. En revanche, ne vous laissez pas berner par le point vert d’Éco-Emballages. Les papiers ou cartons salis ne doivent pas être mis au tri. Même chose pour les sacs, films ou barquettes en plastique ; ainsi que la vaisselle en verre et les miroirs. Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles pour les contenants en verre.



Logo TRIMAN

Vous avez testé ? Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions.

Vous avez des recettes et astuces naturelles, partagez-les avec nous, nous les publierons !



Réduire ses déchets - Suite

Source www.quechoisir.org

COMPOSTER LES DÉCHETS DE CUISINE

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45 kg/hab. et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce seul geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 à 40 % par an et par personne. Si vous n'avez pas de jardin, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous disposez d'un compostage collectif près de chez vous.

RÉUTILISER LES DÉCHETS DU JARDIN

Pensez à recycler tontes de pelouse, feuilles mortes et tailles de végétaux. Les déchets verts représentent en moyenne 160 kg par personne et par an. Le paillage et le compostage permettent de les réutiliser sur place.

BIEN GÉRER LES DÉCHETS À RISQUE

Médicaments, piles, petits équipements électriques et électroniques, pots de peinture, solvants, vieux cli-chés de radio, ampoules... Certains types de déchets ne doivent absolument pas être jetés dans les ordures ménagères car ils nécessitent un traitement spécial en fin de vie. Ils doivent donc être retournés selon les cas en magasin, déchetterie ou pharmacie.

RÉPARER

Pour faire réparer du matériel, vous pouvez consulter l'annuaire du réemploi des Amis de la terre (www.produitspouurlavie.org) ou aux repair cafés de l'association **les Petits Débrouillards** organisés tous les 1ers samedis du mois (14h30-18h) dans leurs locaux du 7 Boulevard Gambetta, 30000 Nîmes (tel : 09 81 36 97 02).

DONNER

Meubles, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie. Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements propres, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures portables. Certaines communes ont passé un contrat avec Le Relais, filiale d'Emmaüs, d'autres avec des entreprises privées.



Pensez à C'Kdo et à la Ressourcerie de Nîmes pour les objets, au Secours Populaire et autres associations caritatives pour les vêtements, chaussures...

Vous avez testé ? Merci de nous faire part de vos remarques et suggestions.

Vous avez des recettes et astuces naturelles, partagez-les avec nous, nous les publierons !

